



Renseignements :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 23/03/2018

Horaires

De 14h à 18h

Lieu de la formation

Hôtel MERCURE Dijon Centre Clemenceau

22 Bld de la Marne – 21000 DIJON

Intervenant(s)

Monsieur le Bâtonnier Frédéric BERNA, Avocat au Barreau de NANCY

Objectif de la formation :

- Vérifier que les conditions de placement en garde à vue ont été respectées et les droits du gardé à vue notifiés.
- Identifier les situations dans lesquelles l'intervention et l'assistance de l'avocat sont obligatoires et celles où il en est exclu.
- Répondre aux interrogations du client du Cabinet sur le déroulement de la procédure de garde à vue

Prérequis : aucun prérequis

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants prérequis

Durée

4:00 heures

Spécialisation

Droit pénal

Déontologie

Niveau :

1. Initiation
2. Perfectionnement

Programme :

- Les éléments de définition de la garde à vue
- une mesure de police judiciaire
- une mesure de contrainte
- Les conditions de placement en garde à vue
- l'existence d'un soupçon d'infraction
- l'unique moyen de parvenir à un objectif
- l'autorité de placement en garde à vue
- le lieu de la garde à vue
- l'audition de l'article 78 du CPP, alternative à la garde à vue
- La durée de la garde à vue
- la durée initiale
- le point de départ du délai de la garde à vue
- le renouvellement de la garde à vue
- Mémo sur les délais de la GAV
- Les droits notifiés au gardé à vue
- la notification des droits
- la notification du placement en garde à vue et la nature de l'infraction présumée
- les droits du gardé à vue
- Les pouvoirs de l'avocat
- lors de son arrivée au commissariat
- lors de l'entretien avec son client
- lors de l'assistance de son client
- à l'issue de son intervention
- le cas particulier du changement d'avocat
- Le contrôle de la garde à vue
- le contrôle du déroulement de la garde à vue
- le contrôle des modalités d'exécution de la garde à vue
- Les suites possibles de la garde à vue
- les poursuites
- les mesures alternatives aux poursuites
- le classement sans suite

A retourner à :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 23/03/2018

Horaires

De 14h à 18h

Durée

4:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel MERCURE Dijon Centre Clemenceau

22 Bld de la Marne – 21000 DIJON

Niveau

Spécialisation

Droit pénal

Déontologie

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

60 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIF PL ou Actaliens, voir conditions www.fifpl.fr et www.actaliens.fr

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émarginée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.


Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	140 €
Avocat 2 premières années d'exercice :	100 €
 Formations en déontologie Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE	Gratuit (limité à 12 heures de formation par an)